



Coeur des Coëvrans
www.evron.fr
République Française
Département de la Mayenne
Commune d'Evron
53600 EVRON

Envoyé en préfecture le 07/12/2023

Reçu en préfecture le 07/12/2023

Publié le

ID : 053-200084697-20231130-DEL2023079-DE



DEL n° 2023-079

Objet : Rapport d'orientations budgétaires (ROB) 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU JEUDI 30 NOVEMBRE 2023

Présents : BALANDRAUD Joël, DEJARDIN Adélaïde, SUHARD Maurice, DUTERTRE Isabelle, LANGEVIN Claude, LECHAT-GATEL Sophie, VERDIER-CARCOUET Blandine, MEIGNAN Jean-Philippe, JEMON Didier, FORTIN Alain, ANGELIAUME Chantal, MAREAU Jean-Pierre, FOURNIER Vincent, CHOUPEAUX Catherine, MOISY Marie-Claire, BERTIN Patrick, NOULLEZ Christophe, FOUCAULT Pascal, MASSEROT Sylvie, LEVRARD Laurence, ROUSSEAU NICOLAS-GUIZON Nathalie, REAUTEZ-CHAPEAU Céline, FANOUILLET Frédéric, LECOURT Pierre, GUEDON Jean-Charles, LEROY Sandrine.

Conseillers Municipaux excusés : METAIRIE Fabrice, BRETON Marie-Thérèse, TABARD Valérie, CHARTIER Gwénaëlle, CHAPRON Jérémy.

Conseillers Municipaux absents : LANDAIS Thierry, VAIGREVILLE Rachel.

Assistaient également : GAUFFRE Etienne, directeur général des services, CHARTIER-FOUQUET Claude, directrice générale adjointe des ressources, PICHOT Marie-Claude, directrice des finances et de la commande publique et LAMBERT Emilie, responsable du service administration générale.

Secrétaire de séance : CHOUPEAUX Catherine

Nombre de membres dont le conseil municipal doit être composé : 33

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres qui assistaient à la séance : 26

Pouvoirs : 4

METAIRIE Fabrice donne pouvoir à MOISY Marie-Claire
BRETON Marie-Thérèse donne pouvoir à BALANDRAUD Joël
TABARD Valérie donne pouvoir à MASSEROT Sylvie
CHAPRON Jérémy donne pouvoir à DUTERTRE Isabelle

Objet : Rapport d'orientations budgétaires (ROB) 2024

Le conseil municipal,

VU le Code général de collectivités territoriales, article L.2312-1, instituant la tenue, dans les communes de 3 500 habitants et plus, d'un débat au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci dans les conditions fixées par le règlement intérieur

VU la loi d'orientation n° 92-125 en date du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) précisant et étoffant les dispositions relatives au DOB,

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission Performance publique en date du 23 octobre 2023 ;

CONSIDERANT l'avis favorable du bureau municipal en date du 20 novembre 2023 ;

CONSIDERANT les débats qui ont eu lieu en séance ;

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 30

Abstention : 0

Contre : 0

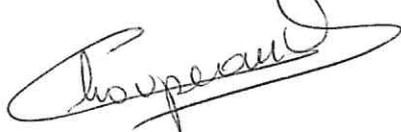
Pour : 30

↳ **CONSTATE** que le débat sur les orientations générales du budget de la commune d'Evron s'est déroulé au cours de la présente séance conformément aux dispositions de l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales ;

↳ **PREND** acte des orientations qui se sont dégagées pour l'exercice 2024 et suivants.

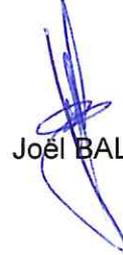
Pour extrait certifié conforme,

La Secrétaire de séance,



Catherine CHOUPEAUX

Le Maire,



Joël BALANDRAUD.

